

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice sont mis à la disposition de la presse :

La Cour a tenu une audience publique le mardi 26 avril 1960 à 10 h 30 au Palais de la Paix à La Haye.

Cette audience a été tout d'abord consacrée à l'installation d'un Membre de la Cour récemment élu : Monsieur Ricardo J. Alfaro (Panama), qui a prononcé la déclaration solennelle prescrite par l'article 20 du Statut de la Cour.

Au cours de la même audience s'est ouverte la procédure orale relative à la demande d'avis consultatif présentée par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le Président a rappelé que l'avis de la Cour est sollicité sur la question suivante :

"Le Comité de la Sécurité maritime de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime élu le 15 janvier 1959 a-t-il été établi conformément à la convention portant création de l'Organisation ?"

Par ordonnance du 5 août 1959, un délai, expirant le 5 décembre 1959, avait été fixé pour le dépôt des exposés écrits pouvant être présentés par tout Etat jugé susceptible de fournir des renseignements sur la question, à savoir les Etats membres de l'Organisation. La France, le Libéria, les Etats-Unis d'Amérique, la République de Chine, le Panama, la Suisse, l'Italie, le Danemark, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Norvège, les Pays-Bas et l'Inde ont déposé des exposés écrits dans le délai fixé.

Les Gouvernements d'Italie, du Libéria, des Pays-Bas, de Norvège, du Panama, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ayant ensuite exprimé le désir d'être entendus par la Cour, le Président, au cours de l'audience, a donné la parole en premier lieu au représentant du Libéria et annoncé que les autres représentants prendraient la parole dans l'ordre suivant : Panama, Etats-Unis d'Amérique, Italie, Pays-Bas, Norvège et Royaume-Uni.

Les Etats participant à la procédure orale sont représentés devant la Cour par les personnes dont les noms suivent :

Libéria ....

Libéria :

l'Honorable Rocheforte L. Weeks, ancien Assistant Attorney-General du Libéria, actuellement Président de l'Université du Libéria, assisté de

l'Honorable Edward R. Moore, Assistant Attorney-General du Libéria.

Panama :

Dr Octavio Fabrega, Président du conseil national des relations extérieures, en qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale.

Etats-Unis :

l'Honorable Eric H. Hager, conseiller juridique du Department of State, assisté de

Mrs. Marcia M. Fleming, adjointe au conseiller juridique du Department of State.

Italie :

le professeur Riccardo Monaco, chef du contentieux diplomatique du Ministère des Affaires étrangères.

Pays-Bas :

M. W. Riphagen, conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères.

Norvège :

M. Finn Seyersted, directeur des Affaires juridiques au Ministère des Affaires étrangères.

Royaume-Uni :

M. F.A. Vallat, conseiller juridique adjoint du Foreign Office, assisté de

M. D. Johnson.

M. Rocheforte L. Weeks et M. Edward R. Moore ont commencé l'exposé de la thèse de leur Gouvernement. M. Weeks continuera cet exposé lors de l'audience que la Cour tiendra le mercredi 27 avril à 10 h. 30.

+

+ +

Note pour MM. les représentants de la presse, relative aux communiqués pendant les audiences en l'affaire de la Composition du Comité de la Sécurité maritime

MM. les représentants de la presse pouvant assister à chaque audience et se procurer chaque jour dans la soirée le compte-rendu de la journée, le Greffé se propose de ne pas publier pendant les audiences le communiqué habituel, lequel se borne à indiquer le nom du ou des orateurs et la date de la prochaine audience. Une exception sera faite toutefois dans le cas où la prochaine audience est fixée à un autre jour que le lendemain.

La Haye, le 26 avril 1960.